



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/215  
15 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 20 de la résolution 1247 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 18 juin 1999. Il expose les progrès réalisés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport du 17 décembre 1999 (S/1999/1260) et passe en revue certaines des activités d'appui menées par les organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pendant la même période.

2. La Mission est toujours dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Jacques Paul Klein. L'effectif autorisé du Groupe international de police (GIP), dirigé par le Commissaire Detlef Buwitt, est de 2 057 personnes. Cependant, essentiellement du fait qu'une partie des effectifs du Groupe a été transférée à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le GIP comptait 1 837 membres au 1er mars (voir annexe).

#### II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'EXÉCUTION DU MANDAT

##### Restructuration de la police

3. Le rassemblement de données et les opérations de présélection destinés à l'établissement du Registre du personnel de police ont progressé rapidement et, au 1er mars 2000, plus de 5 500 policiers avaient été enregistrés et 3 300 avaient fait l'objet d'une présélection. Parmi ces derniers, 120 ne répondent pas aux normes minimum requises et ils ne seront pas autorisés par le Chef du GIP à exercer des fonctions de police. Dans la deuxième phase du projet, les policiers seront soumis à un contrôle plus approfondi avant que leur affectation future ne soit décidée. Ce projet vital permettra d'établir la première base de données complète sur les effectifs et la composition de la police et sur la situation des quelque 20 000 policiers en Bosnie-Herzégovine.

4. L'action menée pour modifier la composition des forces de police de façon qu'elle corresponde mieux à la structure multiethnique des communautés qu'elles servent progresse régulièrement. Plus de 320 policiers appartenant à des minorités suivent actuellement des cours dans les écoles de police des deux entités ou sont déjà diplômés de celles-ci. Les membres des premières

promotions multiethniques terminent actuellement six mois de stage pratique avant d'être déployés de façon permanente dans des zones peuplées de minorités, sous réserve qu'une assistance adéquate permette d'y remettre des logements en état. La troisième promotion multiethnique en Republika Srpska, composée de 74 cadets, a commencé ses cours à la fin du mois de février. Pour faciliter le redéploiement volontaire de policiers expérimentés entre les entités, un cours de recyclage a été organisé à l'intention des anciens policiers déplacés qui seraient disposés à revenir dans leur lieu d'origine. Cette mesure permettra aussi de contribuer à corriger le déséquilibre actuel de la police sur le plan ethnique.

5. Le 1er mars, la MINUBH a pris une décision importante en créant une réunion consultative ministérielle interentités sur les questions de police qui devrait permettre de faciliter la conclusion d'accords de police entre les entités et d'arrêter des procédures pour le recrutement et le redéploiement volontaire de policiers issus de minorités. Cet organe se réunira une fois par mois au niveau des ministres des entités et au niveau des ministres des cantons.

6. La MINUBH a aussi lancé un programme "Commissaire de police" visant à instituer une chaîne de commandement unique dans les forces de police cantonales, relevant d'un commissaire de police professionnel et indépendant, choisi en fonction de son mérite et non de son origine ethnique et à l'abri des influences politiques. De cette façon, la Mission espère faire disparaître progressivement le contrôle politique et les chaînes de commandement parallèles dans la Fédération, un problème grave dans les cantons mixtes où il existe encore des chaînes de commandement parallèles organisées selon une structure ethnique. Dans ces cantons, il est fréquent que les crimes interethniques graves, y compris les agressions, intimidations et homicides, ne fassent pas l'objet d'enquêtes et restent impunis. Ces dernières semaines, le canton de Sarajevo et le Ministère de l'intérieur de la Fédération ont entamé le processus de création de postes de commissaire de police.

7. L'intégration des forces de police spécialisées, après 18 mois d'efforts soutenus de la part de la MINUBH, est un résultat majeur. En décembre 1999, la Mission a mené à bien l'intégration de l'Unité antiterroriste de la Fédération à Sarajevo et a fermé les casernes de la police spéciale croate à Kiseljak. En janvier 2000, le Ministère fédéral de l'intérieur a terminé la restructuration de l'Unité antiterroriste, qui est maintenant composée au prorata de Croates et de Bosniens; ceux-ci suivent actuellement un stage de formation de trois mois organisé par le GIP. En Republika Srpska, les membres de l'ancienne brigade de police antiterroriste qui répondent aux conditions voulues ont commencé à suivre un entraînement psychologique et physique avant d'être incorporés dans la nouvelle force de police spécialisée qui devait être pleinement constituée en mars 2000. Les contrôleurs du GIP seraient nommés à ce moment et la force serait transférée, passant de la supervision de la SFOR, relevant de l'annexe 1A des Accords de Dayton, à une supervision civile, relevant de l'annexe 11.

8. En février, la Mission a organisé la première réunion des commandants et commandants adjoints de toutes les unités de police spécialisées au niveau des cantons. Tant les Bosniens que les Croates ont convenu d'améliorer la coopération opérationnelle et de renforcer l'entraînement commun. À long terme, ces unités spécialisées devraient assumer le rôle joué par les forces

internationales en cas d'émeutes et en cas de menace grave contre la sécurité publique. Leur intégration totale et leur formation sont donc une priorité majeure.

9. La mise en place d'une bonne police dans les tribunaux est indispensable pour assurer la sécurité des tribunaux, des fonctionnaires de la justice et des témoins, ainsi que l'exécution des décisions judiciaires. Le Groupe de la police des tribunaux de la MINUBH prête son concours au Haut Représentant pour la rédaction d'amendements à la loi de la Fédération relative à la police des tribunaux et à la réglementation d'application correspondante. Dans la Fédération, on a défini la procédure de sélection pour le recrutement du personnel, et rédigé le cursus de formation. Mais seuls trois des 10 cantons de la Fédération ont inscrit à leur budget des crédits pour la création d'une police des tribunaux. Dans la Republika Srpska, où il n'existe aucune structure de police des tribunaux, le pouvoir législatif n'a pas encore adopté la législation voulue.

10. Alors qu'elle a obtenu des progrès dans nombre de domaines centraux de son mandat, la MINUBH s'est heurtée à des manoeuvres d'obstruction et à des retards graves dans deux de ses tâches capitales : l'intégration des policiers bosniens et croates dans le canton 7 (Herzegovina-Neretva), et la mise en place du Service frontalier. À Mostar, les hautes autorités croates ont refusé d'autoriser des policiers bosniens à travailler dans le même bâtiment que leurs homologues croates dans le secteur ouest de la ville, sous contrôle croate. Des remontrances venant de haut, présentées aux responsables croates locaux et aux dirigeants croates de l'appareil central, notamment une démarche officielle conjointe de la MINUBH, de la SFOR et du Bureau du Haut Représentant, sont restées sans effet et ont donné lieu à une campagne politique hostile. L'obstruction croate sur place touche tous les aspects des activités de la communauté internationale dans le canton 7, y compris les retours et les expulsions dans le secteur ouest de Mostar. Si les aspects techniques de l'intégration au Ministère cantonal de l'intérieur ont avancé un peu (patrouilles, planification conjointe pour la sécurité), ces avances sont minimes par rapport à l'ampleur de l'aide internationale et aux objectifs de la mise en oeuvre de la paix.

11. La mise en place du Service frontalier a rencontré elle aussi des manoeuvres d'obstruction politiques et administratives et des retards. Le Haut Représentant a été contraint d'imposer le 13 janvier la loi portant création du Service frontalier, le Parlement ayant une fois de plus failli à adopter la législation nécessaire. Toutefois la présidence commune a désormais marqué une certaine volonté de faire aboutir cet important projet. La MINUBH, continuant à réclamer une structure professionnelle et transparente, a pour cela élaboré un projet d'organigramme qui comprend un poste de commissaire professionnel, avec un plan de mise en place en trois étapes, et a déployé la première équipe d'appui opérationnel à l'aéroport de Sarajevo, avec pour tâche d'y préparer les forces de police à passer au Service frontalier. Cette procédure est maintenant acceptée par la présidence, et la réalisation pourra commencer.

12. L'aide généreuse du Gouvernement autrichien a permis d'assurer trois stages de formation multiethniques au Centre de formation de la gendarmerie à Graz. Il faudra en organiser deux autres en avril et mai, et la MINUBH espère obtenir une

/...

suite favorable pour le stage de formation d'enseignants qu'elle a demandé pour cette année, et qui permettra d'achever la première série de stages indispensables. On a choisi à Brčko le site d'un centre de formation permanent, et on recherche des dons de ressources financières pour le remettre en état. Cette proposition a été présentée pour examen au Pacte de stabilité. Par ailleurs, le Gouvernement suisse a généreusement offert d'assurer une formation spécialisée à 90 autres policiers.

#### Réforme de la police

13. Le programme de réforme de la police défini par la MINUBH a pour objet de doter les policiers de meilleures compétences techniques et de leur inculquer un esprit plus démocratique : ils sont surveillés et conseillés activement, on procède à des inspections approfondies, on dispense une formation par cours et travaux pratiques, on applique strictement les principes en cas d'infraction, et en cas de non-coopération grave ou de violation des droits de l'homme, les policiers responsables sont radiés. L'un des principaux moyens employés à cette fin est la coïmplantation de policiers du GIP avec leurs homologues locaux. Au 1er mars, 643 policiers du GIP étaient complètement coïmplantés dans 204 postes de police locaux. Il y a dans 52 postes de police du personnel 24 heures sur 24.

14. Le programme de coïmplantation a déjà produit des résultats tangibles. Les réactions des policiers locaux aux conseils et aux interventions du GIP se sont considérablement améliorées, surtout pendant des enquêtes criminelles et lors de la préparation de plans de sécurité préalablement à des rassemblements officiels ou des manifestations. Cette évolution prend toute son importance en vue des préparatifs des élections municipales du 8 avril. La population locale étant plus avertie de la présence des contrôleurs internationaux, on a vu augmenter le nombre des plaintes visant non seulement la police mais aussi d'autres organismes ministériels. La MINUBH en a tiré par ailleurs des renseignements précis qui lui ont permis de cibler plus efficacement ses ressources.

15. Les inspections sans préavis du GIP dans les postes de police mettent encore au jour des cas de non-respect des principes arrêtés par le Groupe. Il est particulièrement préoccupant que des bureaux de renseignement monoethniques subsistent dans des locaux de police multiethnique. Cela cause la défiance et la crainte, et cela va contre les efforts déployés par la MINUBH pour mettre en place des forces de police responsabilisées et opérant dans la transparence. Le 9 février, le GIP, avec l'appui de la SFOR, a procédé à une inspection d'armes au poste de police de Glamoc, dans les locaux du Ministère de l'intérieur du canton 10 à Livno, et au poste de police de Livno. Un complexe d'acquisition de renseignements a été découvert derrière une porte verrouillée, le Ministère disant n'y avoir pas accès. Des armes illicites, des explosifs, du matériel d'écoute, des bandes magnétiques et des fichiers ont été confisqués. La MINUBH a écrit au Haut Représentant pour demander le renvoi de plusieurs fonctionnaires responsables de ces activités illicites.

16. Pour que la réforme de la police devienne un phénomène autonome, il faut assurer une formation professionnelle, et à plus long terme cette formation elle-même doit devenir une activité autonome. Aussi la MINUBH est-elle passée, pour ses activités de formation supérieure, à la formation d'enseignants pour la

police locale. Les activités de formation en cours de la Mission comprennent un programme de formation à la gestion et à l'encadrement visant 1 064 fonctionnaires de la police locale ayant des fonctions d'encadrement. Un programme de formation d'enseignants et de fonctionnaires de la police locale (circulation routière) est en cours, et on met en place un cours de rattrapage (armes à feu). La MINUBH réexamine actuellement ses activités de formation dans l'idée d'en éliminer graduellement cette partie.

17. En application de la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, le bureau des droits de l'homme de la MINUBH continue à enquêter sur les allégations de violations de droits de l'homme par des policiers locaux, et à surveiller dans les cas cruciaux la manière dont les autorités locales de répression mènent les enquêtes. Sept policiers de la Fédération ont été radiés par le Commissaire du GIP le 14 janvier 2000 pour s'être rendus coupables de violations des droits de l'homme.

18. Le GIP a réussi à améliorer dans une certaine mesure les modalités d'arrestation et de garde à vue dans la Republika Srpska et la Fédération. À la suite d'un minicontrôle des postes de police effectué en juin 1999, et de la création subséquente d'un groupe de travail au Ministère de l'intérieur de la Fédération, on a élaboré des procédures et des dispositions légales relatives aux arrestations et à la garde à vue fondées sur les normes européennes, qui seront testées dans quelques postes de police. L'équipe d'intervention du logement récemment créée, constituée de policiers et de spécialistes des droits de l'homme du GIP, n'hésite pas à contrôler activement ce que fait la police locale en matière d'expulsions légales destinées à encourager le retour des minorités, surtout quand il s'agit d'expulser des occupants illégaux travaillant dans la police.

#### Évaluation du système judiciaire

19. La restructuration et la réforme de la police, pour aboutir à l'institution d'un état de droit, doit aller de pair avec la réforme judiciaire. Les évaluations du système judiciaire réalisées par la Mission ont régulièrement mis en évidence des obstacles politiques, institutionnels et techniques au bon fonctionnement de la justice.

20. Depuis décembre dernier, la MINUBH a rendu publics trois rapports contenant des recommandations précises pour améliorer la pratique et la procédure judiciaires. Le rapport sur les mandats d'arrêt, les amnisties et les procès par contumace a fait adopter des mesures correctives dans les tribunaux cantonaux et municipaux de Sarajevo. Le rapport d'étape sur les délais constatés dans les cas de détention a montré que l'absence d'une réglementation claire sur la compétence interentités était une des grandes causes de la durée de détention beaucoup trop longue dans des affaires pénales. On a mis au point une méthodologie pour appliquer dans l'ensemble du pays les recommandations découlant de ce rapport. Les conclusions relatives à l'indépendance des juges auxquelles ont abouti des conférences organisées conjointement en septembre 1999 par la MINUBH, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau du Haut Représentant, ont amené le Ministère de la justice du canton 9 (Sarajevo) à établir pour le Ministère un budget distinct de celui

des institutions judiciaires. La Mission compte se servir du canton 9 comme modèle pour la réforme judiciaire dans l'ensemble du pays.

#### Brčko

21. La MINUBH a achevé la tâche qui consistait à créer dans le district de Brčko une police unifiée multiethnique, en inaugurant le 20 janvier 2000 le Service de police du district de Brčko. Cette force de police, qui comptait 386 policiers, n'en compte plus que 320, et comporte 45 % de Serbes, 37 % de Bosniens, 16 % de Croates et 2 % de représentants d'ethnies diverses. La sélection, fondée sur les qualifications professionnelles, s'est faite compte dûment tenu de la composition de la population locale et de l'évolution démographique dans le district de Brčko. On espère que maintenant qu'une force de police multiethnique est en place dans ce district, le fait aura des retentissements bénéfiques pour la mise en oeuvre de l'Accord de Dayton dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

22. Pour faciliter un bon fonctionnement des activités de police dans l'ensemble du district de Brčko, la Mission a négocié avec les deux entités limitrophes un accord sur les droits de transit et de poursuite. On attend que le Ministre de l'intérieur de la Republika Srpska le signe. La Mission a également tenu des réunions de consultation à Banja Luka et à Sarajevo en vue de conclure des accords sur la prestation de services de médecine légale. Une fois conclus, ils permettront au Service de police du district de Brčko de fonctionner de manière autonome tout en pouvant compter sur l'aide des deux entités. Les experts judiciaires de la MINUBH ont par ailleurs aidé le chef du district de Brčko à rédiger le nouveau Statut du district de Brčko, la loi relative à la procédure pénale et à la police judiciaire, et les parties correspondantes de la loi relative aux affaires intérieures, au règlement intérieur des tribunaux et à la Commission judiciaire.

#### Pacte de stabilité

23. Lors de la Réunion de travail du Pacte de stabilité consacrée aux questions de sécurité, tenue à Oslo les 13 et 14 octobre 1999, la MINUBH a proposé la création d'une école supérieure de police de l'Europe du Sud-Est, à Sarajevo ou dans une autre ville de la région, afin d'aligner ses activités de réforme de la police sur des activités régionales plus larges. Cette proposition a été réitérée lors de la Réunion de travail tenue du 14 au 16 février 2000 à Sarajevo. Dans les conclusions de la Réunion de Sarajevo, le Président a souligné qu'il conviendrait de mettre en place à l'échelon régional des cours de formation à l'intention des hauts fonctionnaires de la police, des experts de la criminalité organisée et des responsables de la sécurité des frontières, et qu'on aurait tout intérêt à tirer parti pour cela de l'expérience et du concours éventuel de l'ONU. La Mission continuera à oeuvrer de concert avec les instances du Pacte de stabilité dans ces domaines et dans d'autres.

### III. COORDINATION ENTRE LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

24. Dans son rôle de coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, mon Représentant spécial a privilégié les programmes qui fournissent le retour des réfugiés et des personnes déplacées (notamment le

/...

déminage), la promotion des droits de l'homme, le bien-être des enfants, l'éducation et la culture. La MINUBH travaille en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour encourager les retours durables en veillant à ce que la police locale assure une protection adéquate contre les actes d'intimidation et les activités criminelles à motifs ethniques. L'accélération du programme de transfert de policiers appartenant à des groupes minoritaires et l'appui à la mise en place d'organes judiciaires locaux efficaces et impartiaux jouent un rôle important à cet égard. Le HCR aura pour nouvelle tâche d'encourager la fourniture d'un appui au programme de retour des réfugiés dans le cadre du Pacte de stabilité. Si ces projets ne bénéficient pas du financement voulu, le retour à long terme des réfugiés dans toute la région restera difficile.

25. Vu l'importance du déminage pour les retours, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a poursuivi l'exécution de ses programmes visant à renforcer les fonctions des centres d'action antimines nationaux en matière de réglementation et de coordination, dans le contexte du nouveau plan d'action antimines national. Il a contacté, à cette fin, des donateurs pour mobiliser l'appui financier nécessaire à un programme de renforcement des capacités et d'assistance technique portant sur une période de trois ans. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a organisé un concours de dessins d'enfants dans le cadre du programme de sensibilisation au problème des mines.

26. Le PNUD a également poursuivi son programme pour l'emploi et l'environnement dans les villages, qui a pour but d'aider les réfugiés revenus d'eux-mêmes dans leurs foyers à parvenir à la sécurité économique en leur fournissant des emplois dans le cadre de petits projets de remise en état des infrastructures.

27. La MINUBH et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont intensifié leurs activités conjointes. Après avoir examiné le matériel de formation aux droits de l'homme utilisé par le GIP et les activités menées par ce dernier sur le terrain, le Haut Commissariat a préparé à son intention un programme de formation mis à jour dans le domaine des droits de l'homme. La formation aux questions de propriété foncière dispensée aux contrôleurs du GIP affectés au programme de co-implantation a facilité les expulsions légales. Un projet pilote visant à prévenir la violence contre les femmes, mis en oeuvre à Zenica, a été couronné de succès et sera vraisemblablement reproduit dans d'autres régions. Jiri Dienstbier, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, République de Croatie et République fédérale de Yougoslavie, s'est rendu en Bosnie-Herzégovine du 24 au 26 janvier 2000.

28. En ce qui concerne les besoins des enfants, l'UNICEF a organisé plusieurs séminaires à l'intention des professionnels de la santé et est parvenu à un accord sur la production de programmes de télévision nationaux destinés aux enfants couvrant les deux entités. L'UNICEF a également mené une enquête sur l'état psychologique de quelque 2 000 enfants déplacés, dont les résultats suscitent de graves inquiétudes quant à l'avenir de ces enfants et mettent en relief la nécessité d'interventions mieux ciblées.

29. Dans le domaine de l'éducation, qui est souvent sensible sur le plan politique, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé un colloque international sur les changements à apporter au système actuel pour faciliter les retours et améliorer la qualité de l'éducation. Les travaux se sont poursuivis à Mostar en vue de la reconstruction du Vieux Pont et du pont "Criva Cuprija" qui s'est effondré lors des tempêtes de décembre dernier. Une conférence de donateurs devait avoir lieu pour la reconstruction de Mostar au début du mois de mars.

30. La Banque mondiale exécute actuellement 18 projets d'une valeur de 471,1 millions de dollars en Bosnie-Herzégovine. En 1999, six nouveaux projets/crédits ont été approuvés et plusieurs propositions de projets supplémentaires sont en cours d'élaboration. À l'avenir, l'accent sera mis sur l'accélération de la transition vers une économie de marché et sur les réformes structurelles.

#### IV. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA MISSION

31. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, des progrès sensibles ont été faits au niveau de la réalisation des objectifs initiaux de la Mission concernant la restructuration et la réforme de la police, mais ils resteront superficiels et incomplets tant qu'il n'aura pas été pris de mesures pour mettre à jour et supprimer les pressions politiques, la corruption et la criminalité organisée dans le secteur judiciaire.

32. La stratégie de la Mission qui est axée sur les résultats et comprend des éléments comme l'affectation de membres du GIP auprès des principaux responsables locaux de la police, l'utilisation fréquente de micro-audits et les interventions dans le secteur judiciaire sera perçue comme une menace par les meneurs politiques nationalistes extrémistes et les criminels. La MINUBH estime que pour pouvoir lever les obstacles restants à la restructuration de la police et de l'appareil judiciaire et lancer des opérations efficaces, professionnelles et ayant des chances de réussir, elle doit avoir la certitude que la sécurité de son personnel et de ses biens est assurée. En conséquence, mon Représentant spécial continue à étudier les moyens permettant de répondre à ses éventuels besoins futurs en matière de sécurité.

#### V. OBSERVATIONS

33. En dépit de difficultés continues, de nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne la restructuration de la police, la réforme de l'appareil judiciaire et l'établissement d'une force de police unifiée à Brčko. La MINUBH a lancé d'importantes initiatives pour accélérer le changement dans la composition ethnique de la police locale, améliorer la coopération interentités en matière de police, dépolitiser les administrations locales de la police et promouvoir la mise en place d'une police judiciaire. Elle a cependant dû prendre des mesures énergiques pour faire face à l'obstruction, à la résistance et aux attermolements continus dans certains domaines clefs. En dépit de la lettre et de l'esprit de la Déclaration de New York du 15 novembre 1999 (voir S/1999/1179), la création du Service national des frontières a été retardée. Les autorités croates de Bosnie à Mostar ont refusé ouvertement d'intégrer le Ministère de l'intérieur et la force de police locale dans la partie ouest de

/...

Mostar. La Republika Srpska, quant à elle, n'a pas atteint les objectifs clefs fixés en matière de recrutement des minorités. La MINUBH aura besoin de l'appui du Conseil de sécurité et des États Membres capables de faire pression sur les autorités croates de Bosnie et serbes de Bosnie pour surmonter la résistance qu'elles opposent à ces initiatives importantes.

34. Tous ces faits ont de nouveau montré que s'il est possible de réaliser des progrès tangibles en Bosnie-Herzégovine, il faut un engagement intensif, coordonné et vigoureux de la communauté internationale. S'agissant de la restructuration et de la réforme de la police, qui constituent les éléments essentiels de son mandat, la MINUBH a fait des progrès considérables. Il reste cependant de nombreux domaines dans lesquels elle doit agir en coopération avec d'autres membres de la communauté internationale pour atteindre des objectifs communs dans des domaines de responsabilité partagée. Il ne sera pas facile de coordonner les efforts dans ces domaines, mais à une époque où il faut tirer parti au maximum des ressources limitées qui sont disponibles, il est essentiel que toutes les organisations internationales contribuant à la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine redoublent d'efforts pour accélérer les progrès.

35. Dans certains domaines, les progrès sont liés à des améliorations de la situation politique et économique générale dans l'ensemble de la région. L'engagement pris par le gouvernement nouvellement élu en Croatie de respecter la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et de coopérer avec sa population et la communauté internationale mérite d'être noté. Je compte sur l'entière coopération du Gouvernement croate, s'agissant des questions qui affectent la tâche de la MINUBH.

36. Quand le Conseil de sécurité, par sa résolution 1184 (1998) a autorisé la mise en place d'un programme d'évaluation de l'appareil judiciaire à la MINUBH, la MINUBH était d'avis que l'essentiel de ce travail et l'établissement des rapports correspondants pourraient être achevés en l'espace d'environ deux ans à partir du lancement du programme. Comme celui-ci a été mis en route vers la fin de 1998, les experts judiciaires de la Mission ont accompli un travail remarquable au niveau de l'évaluation initiale, mais il est clair que la mise en oeuvre de la réforme de l'appareil judiciaire vient seulement de commencer. Une grande partie des travaux de la Mission aboutira au cours du trimestre prochain, avec la rédaction définitive de plusieurs rapports de fond, concernant notamment les retards dans le système judiciaire, l'application des décisions judiciaires, le recours légitime et abusif à des experts, l'exercice de pressions politiques dans le secteur judiciaire et l'inspection des registres du personnel de police. Une fois ce travail achevé, d'ici la fin de l'année, la MINUBH aura mené à bien son programme d'évaluation de l'appareil judiciaire.

37. Comme je l'ai noté dans mon dernier rapport, les parlements des deux entités envisagent d'adopter une législation portant sur l'examen des qualifications et des résultats, ainsi que de la nomination de tous les procureurs et juges en Bosnie-Herzégovine. Cet exercice devrait permettre d'évaluer le comportement professionnel de quelque 800 magistrats, et le projet de loi envisage la création de 23 commissions distinctes. Dans le cadre de son mandat et sous la coordination d'ensemble du Haut Représentant, la MINUBH a commencé à se préparer à jouer son rôle dans les efforts menés par la communauté internationale pour appuyer cet important projet et, pour répondre tant aux

/...

besoins identifiés qu'à ceux qui continuent de se faire sentir, à contrôler, observer et inspecter les organismes, structures et procédures judiciaires, comme le GIP en a été chargé à l'annexe 11 de l'Accord de Dayton, dans les limites de ses ressources en personnel

38. Le projet spécial de la Mission consistant à former un contingent de police de Bosnie-Herzégovine pour une opération de maintien de la paix de l'ONU a représenté une contribution symbolique importante au renforcement de l'identité nationale. En février, le premier de ces contingents, comprenant 16 policiers des deux entités et des trois groupes ethniques dont les antécédents avaient fait l'objet d'une enquête, a participé avec succès à un cours de formation de deux semaines organisé par le GIP. Ce contingent devrait être déployé auprès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). Cette initiative a non seulement une valeur symbolique liée au fait que ces policiers vont contribuer à une mission de maintien de la paix dans une région du monde où leurs services sont nécessaires, mais elle permettra aussi aux intéressés d'acquérir une expérience internationale précieuse qui leur servira dans l'exercice de leur profession à leur retour.

## ANNEXE

Composition du Groupe international de police au 1er mars 2000

Allemagne	163
Argentine	32
Autriche	37
Bangladesh	29
Bulgarie	35
Canada	19
Chili	11
Danemark	29
Égypte	33
Espagne	53
Estonie	5
États-Unis d'Amérique	176
Fédération de Russie	21
Fidji	14
Finlande	11
France	105
Ghana	98
Grèce	7
Hongrie	37
Inde	123
Indonésie	30
Irlande	35
Islande	3
Italie	20
Jordanie	117
Kenya	7
Lituanie	2
Malaisie	43
Népal	18
Nigéria	15
Norvège	21
Pakistan	113
Pays-Bas	52
Pologne	51
Portugal	33
Roumanie	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	77
Sénégal	16
Suède	54
Suisse	6
Thaïlande	5
Tunisie	2
Turquie	31
Ukraine	30
Total	<u>1 837</u>

Note : Le nombre de contrôleurs de la police civile varie en raison de la relève des contingents et du transfert récent d'un certain nombre d'entre eux à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

-----